



Avis du Psychologue de l'Éducation nationale :

.....  
.....  
.....  
.....

Nom : .....

Signature :

Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté :

Favorable

Défavorable

Commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature du Chef d'établissement :

Avis du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale :

Favorable

Défavorable

◆ La décision est communiquée **pour le 8 juin 2021** à l'établissement d'origine chargé d'informer l'élève et sa famille et de saisir le vœu dans **AFFELNET lycée**.

**Important** : dans le cas où l'avis du DASEN est favorable à une entrée en 1<sup>ère</sup> technologique, l'établissement d'origine doit impérativement saisir la candidature dans **AFFELNET lycée**.

Pour l'élève de 2<sup>nd</sup>e professionnelle, il faut également faire figurer le vœu de 1<sup>ère</sup> professionnelle de sa spécialité dans son établissement.